



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Service régional de l'archéologie

AMJ PARIS

64 Rue Saint-Martin

Affaire suivie par :
Philippe PEYLET-LACOTTE
01 56 06 51 73 / 06 60 16 57 87

28100 DREUX

philippe.peylet@culture.gouv.fr

Références : CP0772702400035-1

À l'attention de M. Philippe GIROUX

PARIS, le

05/05/2024

Objet : Archéologie préventive - Consultation préalable à un projet d'aménagement
Références : MAISONCELLES-EN-BRIE (SEINE-ET-MARNE), LE PRE AU RAT
CP0772702400035
Votre courrier du 22 avril 2024
Livre V du Code du patrimoine

Monsieur,

Vous m'avez transmis un dossier relatif au projet visé en référence afin que j'examine s'il est susceptible de donner lieu à des prescriptions archéologiques. Cet envoi constitue une demande d'information préalable au titre de l'article R.523-12 du code du patrimoine.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 25 avril 2024.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet donnera lieu à une prescription de diagnostic archéologique.

L'article R.523-14 du code du patrimoine vous donne la possibilité de formuler une demande anticipée de prescription. À compter de la réception de cette demande, je disposerai d'un délai de 1 mois pour vous notifier cette prescription.

J'attire votre attention sur le fait que la demande anticipée de prescription de diagnostic entraîne le paiement de la redevance d'archéologie préventive dès lors qu'elle porte sur une surface égale ou supérieure à 3000 m². Elle est due quelles que soient la nature des travaux et la destination des aménagements projetés. Elle est calculée en application du II de l'article L.524-7 du code du patrimoine en prenant en compte la surface de la zone sur laquelle porte la demande de diagnostic archéologique. Pour l'année 2024, son montant s'élève à 0,68 € par m² (arrêté du 21 décembre 2023 portant fixation du taux de la redevance d'archéologie préventive).

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de Région, Préfet de Paris
et par délégation,
Pour le Directeur régional des affaires culturelles,
et par subdélégation,
Le Conservateur régional de l'archéologie



Stéphane DESCHAMPS



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Cadre réservé à l'administration

DEMANDE ANTICIPÉE DE PRESCRIPTION ARCHEOLOGIQUE
Code du patrimoine, livre V, articles L.524-4 et R.523-12 et 14

Conformément aux dispositions du Code du patrimoine, je vous ai sollicité par courrier en date du _____ afin de savoir si le projet présenté était susceptible de donner lieu à des prescriptions archéologiques.

En réponse, vous avez fait connaître par courrier en date du _____ la nécessité de prescrire une opération de diagnostic archéologique préalablement à la réalisation du projet. En conséquence, je vous confirme mon intention de réaliser le projet ci-après et vous saisis d'une demande anticipée de prescription de diagnostic archéologique.

Je soussigné(e), (nom et qualité du signataire), _____, certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements déclarés et m'engage à informer la DRAC Île-de-France, service régional de l'archéologie de toute information de nature à modifier l'instruction du dossier au titre de l'archéologie préventive.

Date et signature	Cachet

Nature du projet d'aménagement

1°) Intitulé du projet d'aménagement :

2°) Adresse ou lieu-dit du projet d'aménagement (avec la(s) commune(s) et le code postal) :

3°) Nom et adresse du(es) propriétaire(s) du terrain sur lequel porte l'aménagement :

4°) Surface du terrain sur lequel porte l'aménagement :

(spécifiée au m² pour établir le calcul de la redevance d'archéologie préventive – Art. L.524-7)

Surface cadastrale (=assiette foncière en m²) :

Surface de la demande anticipée de prescription de diagnostic archéologique :

Préciser si votre projet d'aménagement comporte différentes phases

5°) Références cadastrales (n° de section(s) / parcelles) et plan parcellaire avec indication de l'emprise du projet d'aménagement à joindre

6°) Localisations et profondeurs prévisibles des terrassements :

7°) Plan de situation du projet à joindre

8°) Plan masse du projet à joindre

9°) Nature du projet d'aménagement :

Préciser les constructions prévues ou autorisées : (PA-PD-ICPE- ...)

S'il s'agit d'une ZAC, joindre la copie de la décision de l'assemblée délibérante ayant créé la ZAC et/ou la décision approuvant la réalisation de ZAC

10°) Autres dossiers à transmettre (étude d'impact, étude géotechnique, diagnostic environnemental, ...)

11°) Une redevance d'archéologie préventive a-t-elle été déjà perçue sur ces terrains ?

oui (fournir un justificatif)

non

2/3

Coordonnées du maître d'ouvrage

12°) Nom et raison sociale :

13°) Adresse :

téléphone :

télécopie :

courriel :

14°) N° SIRET :

15°) Nom et raison sociale du tiers mandataire (si nécessaire) :

16°) Adresse du tiers mandataire :

17°) N° SIRET du tiers mandataire :

18°) Copie du contrat de mandat (à joindre le cas échéant)